



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION 2S2C

Présidée par des représentant-es de la DGESCO.

La DGESCO devait nous montrer un diaporama mais des problèmes techniques n'ont pas pu leur permettre de nous diffuser ce diaporama. Ils nous l'enverront ultérieurement. Les données ont donc été données oralement ce qui a compliqué la compréhension.

I/Intro par la DEGESCO

C'est un dispositif monté dans un contexte de crise. Le ministère va rencontrer les représentant.es du personnel, des parents d'élèves, des élu.es de collectivités locales et des représentant.es d'association.

Si la crise sanitaire persiste à la rentrée, le dispositif sera prolongé mais sinon, il sera poursuivi à titre « exploratoire » dans certains départements.

II/ Sur l'aspect quantitatif (les données sont uniquement sur le 1^{er} degré. Ils n'ont pas de données précises sur le 2nd degré)

- Enquête hebdomadaire auprès des DSDEN sur le nombre de conventions signées, les types de sections (élémentaires ou maternelles). Les données concernent aussi les établissements du privé.
- 2740 conventions signées dans le 1^{er} degré
- 69% comportaient des activités sportifs et culturelles
- 75% ne comportaient que des activités artistiques
- 5287 écoles concernées pour 8765 groupes d'élèves soit 63500 élèves en tout (public/privé confondus)

Intervention CGT

CGT : on ne voit pas la diapositive où figure la carte correspondante aux départements qui ont signé ces conventions. Est-ce que les départements qui ont fait la demande sont des départements qui sont économiquement favorisés ? La crainte est que ce dispositif accentue les inégalités territoriales et que seules les zones qui ont les moyens peuvent en bénéficier

Réponse : l'inégalité territoriale est effectivement un risque auquel le ministère est attentif. Pourtant des petites communes avec peu de moyens ont fait la demande quand même de s'inscrire dans ce dispositif et à contrario d'autres communes avec plus de moyens n'ont pas exprimé ce souhait. Mais c'étaient des communes qui avaient déjà des personnels dans des associations locales.

Réponses en partie aux questions soulevées par d'autres organisations

Le ministère est conscient que la mise en place s'est faite de manière précipitée

Des communes rurales n'ont pas pu s'inscrire dans ce dispositif car elles n'ont pas les acteurs et actrices localement (intervenant-es culturel-les sportif-ves)

Il faudra anticiper cette situation et en tenir compte à la rentrée

D'après les remontées de la DSDEN, là où il y avait déjà des collaborations avec les enseignant-es, le dispositif a bien marché.

Ce dispositif a été financé sur des budgets supplémentaires et pas pris sur le budget habituel.

Le ministère souhaite connaître les positions de chaque OS sur la perspective de ce dispositif. Doit-il perdurer en septembre s'il y a un regain de crise sanitaire ? Doit-il perdurer comme le souhaite le ministère au-delà d'une crise sanitaire à titre expérimental afin que la collaboration entre enseignant.es et associations/ intervenant.es extérieur.es se développe.

CGT : les remontées des DSDEN mettent bien en avant l'inégalité territoriale surtout en termes de personnels qualifiés pouvant intervenir dans les établissements.

Ce dispositif avait pour vocation de compenser le faible nombre d'élèves accueilli-es lors de la reprise mais il a été présenté comme temporaire. Il doit le rester. Les projets culturels élaborés par les enseignant-es avec la collaboration d'intervenant.es se sont toujours faits mais dans un cadre scolaire. On ne peut pas faire de l'École sans l'École.

Pour le 2nd degré, crainte des personnels d'un abandon, à terme, de certaines missions (sport, enseignement artistique) et crainte que l'École se resserre sur les fondamentaux alors que les enseignements artistiques et sportifs ont toute leur place à l'École.

D'autres OS ont fait des interventions dans ce sens et sur tous ces points les réponses du ministère se sont voulues rassurantes tout en notant l'aspect novateur de ce dispositif.